

GROUPE DE TRAVAIL
ENVIRONNEMENT
PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGE

Vendredi 17 Octobre 2008

Monsieur SERGENT ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres présents et souhaite qu'au-delà de l'exposé présenté, il puisse y avoir un maximum d'interventions émanant de la salle. Il passe la parole à Monsieur Delbecq, Directeur Général de Boulogne Développement Côte d'Opale.

1 – SCOT et Paysage :

Monsieur DELBECQ souligne que le Paysage a pris de plus en plus d'importance aux cours des années, et est de plus en plus reconnu par les textes législatifs et réglementaires. Le SCOT est un document approprié pour aborder la thématique des paysages. C'est l'ensemble du territoire dans lequel nous vivons et que nous traversons quotidiennement. Il rappelle également que sur le SCOT de la Terre des 2 Caps, le paysage a été pris comme fil conducteur de la réflexion.

Il passe la parole à Monsieur GEIB, représentant le Parc Naturel Régional, qui insiste sur la nécessité d'une sensibilisation autour du paysage. En ce qui concerne le Boulonnais, le paysage résulte de la carte géologique de ce secteur géographique. Cette géologie détermine les terrains les moins intéressants pour l'agriculture, il s'agit d'un demi cercle autour de Boulogne-sur-Mer qui ne permet pas l'agriculture intensive, c'est pourquoi l'élevage s'est développé. Monsieur SERGENT indique que le groupe de travail se penche sur la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale mais qu'en même temps, le Parc procède à la révision de sa charte. Ces deux travaux sont complémentaires.

Monsieur GRARE souhaiterait avoir le conseil du SCOT pour lutter contre les nuisances provoquées par la RN 42 sur sa commune.

Monsieur SERGENT indique que le SCOT ne peut pas lui donner un conseil en soi mais peut décliner la meilleure façon d'améliorer le paysage entre cette infrastructure et sa commune.

2 – Des paysages variés : un véritable atout pour le Boulonnais :

Madame LEFEBVRE pour le Cabinet ALFA indique que la caractéristique du Boulonnais est d'avoir une multitude de paysages variés encore préservés d'une qualité exceptionnelle. On rencontre des paysages différents, le Haut Boulonnais crayeux, le bas Boulonnais argileux, des falaises, des dunes, la Cuesta, des forêts, du bocage, et il y a une complémentarité entre le littoral et l'arrière pays.

Des paysages significatifs peuvent être identifiés comme les Dunes de la Slack, le littoral balnéaire, la pointe de la Crèche, le port de Boulogne, le Cap d'Alprech, les massifs dunaires et forestiers d'Ecault au Mont Saint Frioux, le littoral Boulonnais côté Sud avec son habitat typique. Mais il y a également le pôle urbain, la boutonnière du Boulonnais façonnée par l'activité agricole avec son paysage bocager, ses mares, ses vergers, également les vallées du Wimereux et de la Liane, la moyenne vallée de la Liane, donc une diversité très forte de paysages avec également 26 kilomètres de côtes. A une question de Monsieur CAUX, il est précisé que les falaises d'Equihen et du Portel sont bien deux falaises séparées par le ruisseau de Ningles. Dans le schéma directeur, il était prévu une urbanisation continue de Wimereux à Equihen qui ne s'est pas réalisée et qui ne se réalisera pas.

Monsieur MASSET indique que le document ne parle pas des points noirs comme la zone de Desvres ou la Trésorerie. Ces points noirs seront abordés ultérieurement.

Monsieur SERGENT indique qu'il y a des activités dont on est content car elles génèrent de l'emploi et qu'on peut regretter en terme de paysage, il cite l'exemple de la sidérurgie sur le port.

Monsieur HUMIERE parle des vestiges des cimenteries à Lottinghen.

Monsieur GRARE reconnaît que la sensibilité à l'environnement et au cadre de vie n'existait pas à l'époque de l'implantation de ces activités.

3 – Le patrimoine bâti :

Le territoire du Boulonnais fut une guerre de contacts et d'échanges entre les grands royaumes de l'Artois et de la Flandres, il a donc bénéficié d'importantes influences culturelles qui se traduisent dans le patrimoine avec, par exemple, des diversités entre les fermes, selon qu'il s'agisse de fermes en briques, en torchis, en pierre. Il faut y ajouter les petits patrimoines ruraux, moulins à vent ou à eau, pigeonniers, oratoires, manèges, fours à pains, c'était alors les richesses du sous-sol qui étaient utilisées pour construire, il y a également des châteaux boulonnais, un patrimoine littoral à influence anglo-normande, des mottes féodales, des fermes fortifiées, des forts littoraux.

4 – Quelques risques d'altérations paysagères à ne pas négliger :

La première de celles-ci est l'étalement urbain, les terres sont prises par les espaces agricoles. Dans certaines communes, il a été observé une augmentation de la couverture d'urbanisation de 10 à 15% entre 1998 et 2005.

Olivier DELBECQ souligne que le manque de documents d'urbanisme a favorisé cette extension.

Monsieur DERRAR confirme qu'il est très important qu'il y ait des plans locaux d'urbanisme dans toutes les communes.

Monsieur SERGENT en est d'accord mais souligne qu'il conviendra d'avoir beaucoup de pédagogie. En effet, les Maires sont sujet à de fortes pressions des habitants.

Monsieur DERRAR indique qu'il y a un défaut de prescriptions architecturales. Monsieur Parenty souligne que le SCOT donnera des arguments pour limiter des possibilités d'extension dans les PLU.

Monsieur GRARE prend l'exemple du lagunage, tout le monde était contre au départ et maintenant beaucoup demandent à construire alentour. Un autre sujet d'altération paysagère est constitué par les entrées de villes et les zones d'activités. Il y a souvent un manque d'intégration paysagère et une homogénéité dans le traitement. Il faut également parler des problèmes de la publicité et des pré enseignes.

Monsieur DELHAY indique à cet égard qu'il y a beaucoup de panneaux sur la Liane.

Monsieur DELBECQ pense qu'il faudrait dans ce cas, instaurer une zone de publicité restreinte.

Monsieur DELHAY aimerait que cela soit fait de manière communautaire.

Les transformations agricoles sont également sources d'altérations des paysages avec l'agrandissement des surfaces d'exploitation, la mécanisation, le changement de destination des terrains agricoles, ce qui fait dire à certains que le paysage bocager est en danger, il y a par exemple une augmentation des boisements. 130 hectares de terres agricoles sont passés en milieu boisé de 1998 à 2005. Certes, la Région a un déficit de surfaces boisées, mais cela se traduit par un risque de banalisation des paysages.

Monsieur DERRAR conteste le fait que l'on détruise une superbe prairie pour en faire un bois. Monsieur Sergent aimerait un meilleur entretien des forêts domaniales de l'Etat.

Madame CANOVA RAMET souligne que 50% de la forêt de Boulogne devrait passer en zone Natura 2000 prochainement.

Monsieur SERGENT rappelle que la forêt domaniale de Desvres est rentable compte tenu des revenus de la chasse et des exploitations du bois.

Madame CANOVA-RAMET indique que la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles pouvait participer à l'entretien des forêts domaniales, mais le Département du Pas de Calais a choisi une autre orientation, ce qui fait que l'ONF se tourne vers les EPCI.

Monsieur MASSET souhaiterait qu'on évite de construire des maisons à la lisière des forêts.

Monsieur GEIB indique que le Parc Naturel Régional a monté une opération « Tous autour de l'herbe » pour inciter les agriculteurs à mettre en valeur les prairies.

Monsieur SERGENT souligne que la réforme de la politique agricole commune aura une influence forte sur les pratiques des agriculteurs, et donc les pays ?.....

Le SCOT aura à se pencher sur les implantations d'éoliennes. Par ailleurs, il y a un éclairage de plus en plus fréquent des bâtiments pour les mettre en scène.

Monsieur SERGENT insiste sur les moyens de faire baisser la consommation énergétique de l'éclairage public. Il est également mis en valeur l'importance de l'enfouissement des réseaux.

5 – Des moyens de protection et d'actions :

Le territoire est fortement protégé puisque 72% du territoire bénéficie d'au moins une protection, 30% du territoire a en effet une ZNIEFF de type 1, 58% une ZNIEFF de type 2 et 5% du territoire est couvert par Natura 2000.

Il y a également 5 sites classés, 3 sites inscrits, 64 monuments historiques et une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager.

Il est préconisé de réaliser des études paysagères et environnementales lors de l'élaboration des PLU, des conseils sur les permis de construire et d'aménager peuvent être obtenus auprès de l'architecte conseil, du Parc Naturel Régional, de Boulogne Développement.

Monsieur GEIB indique qu'il y a également une protection sous forme d'appropriation foncière, puisque le Conseil Général et le Conservatoire sont propriétaires de nombreux terrains à protéger.

En matière d'enjeux, Monsieur DERRAR souligne qu'il faut essayer de maintenir le paysage, notamment en protégeant l'élevage. Il faut des documents d'urbanisme qui comprennent des préconisations architecturales.

Madame CANOVA-RAMET souligne qu'il faut garder la possibilité de faire appel à des nouveaux matériaux, notamment à l'occasion des préconisations concernant le Grenelle de l'environnement.

Monsieur MASSET souligne que la multiplication des zones d'activités communales est souvent néfaste à la dimension paysagère.

Monsieur SERGENT souligne qu'en matière d'enjeux, il faut retourner en atout ce qui a été listé comme point noir, c'est-à-dire les motifs d'altérations paysagères.

Monsieur CADART souligne la nécessité d'intégrer au mieux les bâtiments agricoles.

Monsieur GEIB indique que le Parc Naturel Régional donne un avis consultatif sur les permis. Monsieur DERRAR souhaiterait que soit transposée la trame verte et bleue du Conseil Régional à l'échelle du SCOT.

Monsieur SERGENT appuie cette remarque en mettant également en valeur l'agenda 21 départemental.

Monsieur SERGENT remercie les membres présents et lève la séance.

Étaient présents :

Mesdames :

Brigitte DE PREMONT	Commune de Bellebrune
Catherine CANOVA-RAMET	Communauté d'agglomération du Boulonnais
Fabienne SYLVAIN	Cabinet V2R
Bénédicte LEFEVRE	Cabinet ALFA
Jeanne KOSTRZ	Agence Boulogne-Développement

Messieurs

Michel SERGENT	Président du groupe de travail – Communauté de Communes de Desvres
Bernard GRARE	Commune de la Capelle-les-Boulogne
Kaddour-Jean DERRAR	Commune de Condette
André BODART	Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne
Jules HUMIERE	Commune de Belle-et-Houllefort
Philippe BLANGY	Commune de Wimereux
Dominique DARNAUX	Commune de Wierre-Effroy
Jean-Loup LESAFFRE	SYMSAGEB
Jean-Claude DELHAY	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Pont-de-Briques
Philippe MASSET	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Laurent CAUX	Direction Départementale de l'Équipement – C.T. Littoral
Alain DENEUVILLE	Conseil Général – DRT/SPR Politiques Routières
Yves PARMENTIER	Conseil Général – MDI du Boulonnais
Franck LAPLACE	Communauté d'agglomération du Boulonnais
Olivier DELBECQ	Agence Boulogne-Développement
Jean-Marc PLOUVIN	Syndicat Mixte du SCOT du Boulonnais
Lionel ROUILLE	Communauté de Communes du Pays de la Faïence de Desvres